

République Islamique de Mauritanie

Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement



Direction de l'Hydraulique

Termes de référence

**Étude d'évaluation des risques climatiques pour le Projet
"Renforcer la résilience rurale de la Mauritanie par la gestion et le
développement des ressources en eau à des fins domestiques,
productives et écosystémiques" (RRR-EAU, P-MR-E00-005)**

Sommaire

1. Introduction.....	3
1.1. Contexte.....	3
1.2. Cadre sectoriel	4
2. Présentation du projet RRR EAU	4
2.1. Présentation sommaire de la zone d'intervention.....	4
2.2. Objectifs du projet	5
3. Cadrage de la prestation.....	5
3.1. Objet de la prestation	5
3.2. Questions clés à aborder.....	6
3.3. Livrables et calendrier prévisionnel.....	6
3.4. Engagement des parties prenantes :	7
3.5. Expertise / profil recherché.....	7

Financement : BAD / REVUWI, P-MR-EAZ-010, DON FEM N°5550155001001



Mai 2024

1. Introduction

1.1. Contexte

Le cadre juridique actuel du secteur de l'eau est constitué de plusieurs textes, dont les principaux sont

- L'Ordonnance N° 87-289 du 20 octobre 1987 qui donne aux communes la compétence de l'alimentation en eau (lorsqu'elle ne relève pas de la compétence de l'État).
- La Loi n° 2005-030 portant Code de l'eau qui définit le régime des eaux continentales, de surface et souterraines, à l'exclusion des eaux de la mer et notamment les règles relatives sur les mécanismes de gestion des infrastructures hydrauliques. Elle est en cours de révision.
- La loi cadre de l'environnement qui statue en particulier sur l'étude d'impact sur l'environnement dont l'adoption a eu lieu en 2000. Un avant-projet de loi relatif à l'évaluation environnementale et Sociale est un cours de finalisation.

Enfin, il faut noter qu'une communication du Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement a été adoptée en Conseil des Ministres en février 2023. Elle concerne les trois principaux enjeux de gouvernance liés au projet RRR EAU :

- La Stratégie Nationale pour un Accès Durable à l'Eau et à l'Assainissement (SNADEA) à l'horizon 2030. La stratégie sectorielle 2015 a été actualisée pour l'échéance 2030, et devrait encore évoluer pendant la mise en œuvre du projet. A ce titre, une version réactualisée de la SNADEA est envisagée.
- Le code de l'eau de 2005. L'actualisation en cours du code de l'eau porte notamment sur l'évolution du cadre institutionnel, la gestion du service de l'eau, la gestion intégrée des ressources en eau dans un contexte de changement climatique.
- La tarification unifiée de l'eau et la mise en œuvre de la Délégation de Service Public de l'Eau (DSPE).

La SNADEA, impose la prise en compte du changement climatique (modélisation et suivi de la ressource notamment) dans les activités de maîtrise d'œuvre, ainsi que dans les travaux et les opérations de réception, de mise en exploitation et de gestion des ouvrages. Les campagnes de l'intermédiation sociale (IEC) devront également intégrer cet enjeu pour désamorcer de possibles conflits.

L'axe 4 de la SNADEA concernant l'amélioration de la gouvernance prend en compte l'ODD 6.7 pour le développement de la coopération internationale et le renforcement des capacités pour les programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement et pour faire face aux changements climatiques.

La BAD a financé, de 2000 à 2024, un portefeuille de projets eau et assainissement dans le Hodh El Chargui, l'Assaba, Gorgol, Brakna, Tagantet Guidimagha réalisé sous la maîtrise d'ouvrage du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement. Le projet REVUWI¹ en cours d'exécution, malgré les obstacles rencontrés, a constitué la toute première réflexion pour renforcer la résistance des populations et des écosystèmes aux changements climatiques.

La BAD, ayant la volonté de poursuivre et d'accompagner ce processus, a décidé de continuer ses investissements dans le secteur. De ce fait elle a accepté de financer un projet de grande ampleur visant à contribuer fortement à renforcer la résilience rurale de la Mauritanie. La présente prestation est relative à l'étude d'évaluation des potentiels risques climatiques liés à ce projet.

¹ Projet d'amélioration de la résilience climatique des investissements du secteur de l'eau par des activités d'adaptation climatique appropriées pour les ressources pastorales et forestières dans le sud de la Mauritanie.

L'étude de faisabilité pour ce projet a été réalisée dont l'objectif global était d'évaluer sa faisabilité, de déterminer les modalités de sa mise en œuvre, d'identifier les grands enjeux environnementaux et risques environnementaux et sociaux et les facteurs (ou les conditions) de sa réussite.

1.2. Cadre sectoriel

Le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA) est le Maître d'Ouvrage du Projet "Renforcement de la résilience rurale de la Mauritanie par la gestion et le développement des ressources en eau à des fins domestiques, productives et écosystémiques" (RRR EAU). Il en confiera à sa direction de l'hydraulique (DH) la coordination des activités dudit Projet.

Les acteurs

Depuis 2020, le MHA est appuyé par :

- Ses Directions Nationales, la Direction de l'Hydraulique – DH, la Direction de l'Hydrologie et des barrages – DHB, la Direction de l'Assainissement – DA, la Direction de la Planification et de la Coopération – DPC, la Direction en charge du contrôle et du suivi – DCS, la Direction du Contrôle de la Qualité de l'Eau – DCQE, la Direction des Affaires administrative et financière – DAAF
- Les Directions Régionales – DRHA, qui rendent également compte aux représentants de l'Etat dans régions (Wali)
- Par les établissements sous tutelle : le Centre National des Ressources en Eau - CNRE, en charge du suivi des ressources en eau ; la Société Nationale d'Eau - SNDE et l'Office National pour les Services d'Eau en milieu Rural - ONSER, en charge du service de l'eau potable dans leurs périmètres d'intervention respectifs ; l'Office National de l'Assainissement - ONAS, en charge de l'assainissement urbain, et la Société Nationale des Forages et des Puits - SNFP.

Les Ministères en charge de l'Environnement, de l'Agriculture, de l'Elevage, de la Santé et de l'Intérieur sont également des acteurs et partenaires sectoriels importants, ainsi que les Agences de Développement (Taazour, ANESP...), les ONG, les bureaux d'études et les entreprises qui interviennent dans la réalisation d'ouvrages hydrauliques, ainsi que les institutions et opérateurs de gestion privés ou communautaires liés au service public de l'eau en milieu rural.

2. Présentation du projet RRR EAU

2.1. Présentation sommaire de la zone d'intervention

Le projet cible 40 communes dans 12 moughattas réparties dans les trois willayas :

Willaya	Moughattas	Communes
Brakna	Aleg, Bababe, Boghe, Maghta Lahjar, M'Bagne	Agchourguit, Aleg, Bouhdida, Cheggar, Jelwar, Male, Bababe, El Voura, Haire M'bar, Boghe, Dar El Avia, Dar El Barka, Would Birom, Djonaba, Magta Lahjar, Ouad Amour, Sangrava, Bagodine, Edebaye Hijaj, M'bagne, Niabina
Adrar	Aoujeft, Atar, Chinguetti, Ouadane	Aoujeft, El Medah, Maaden El Ervane, Nteirguent, Ain Ehel Taia, Atar, Choum, Tawaz, Ain Savra, Ouadane
Tagant	Moudjeria, Tichit, Tidjikja	Nbeike, Soudoud, Lekhcheb, Tichit, Boubacar Ben Amer, El Wahat, Lehsira, Tensigh, Tidjikja

Ces régions sont très étendues (344 300 km²) et représentent près d'un tiers du territoire mauritanien. Elles sont peu densément peuplées (respectivement 10.83, 0.25 et 0.85 habitants/km²) mais leur population est principalement concentrée dans les villes et les femmes représentent plus de la moitié de la population. Leur territoire est essentiellement désertique. Les activités agro-

pastorales constituent les piliers de l'économie de ces régions. L'incidence de la pauvreté y est comprise entre 40 et 60%, et une situation chronique de stress alimentaire les rend particulièrement vulnérables aux crises et très sensibles à l'exode rural en raison d'un déficit chronique d'accès à l'eau potable et agro-pastorale, et où les efforts pour l'amélioration de l'assainissement de base restent conséquents.

Ainsi en ce qui concerne l'accès à l'eau potable, en prenant en compte les projets déjà financés, environ 200 localités des 3 wilayas concernées n'ont aucune infrastructure existante ou programmée. En ce qui concerne l'assainissement de base, environ 250 localités n'ont pas bénéficié de l'approche ATPC pour éradiquer la défécation à l'air libre dans le pays.

2.2. Objectifs du projet

Le projet consiste en l'**extension du projet en cours PNISER²** dans les wilayas du Brakna, de l'Adrar et du Tagant. Il s'inscrit en partenariat étroit avec la Banque Africaine de Développement qui a présenté une offre consolidée à ses membres, afin de renforcer la sécurité de l'eau en Afrique (Stratégie 2021-2025) et de transformer son patrimoine hydrique pour favoriser une croissance et un développement socio-économique durables, verts et inclusifs.

Le projet vise à renforcer la résilience des populations rurales dans un contexte de changement climatique par le développement d'infrastructures et services durables d'approvisionnement en eau et assainissement pour différents usages dans les régions du Brakna, de l'Adrar et du Tagant.

Le projet s'articule autour des cinq composantes suivantes : (i) Renforcement des capacités des administrations et des parties prenantes à différents niveaux ; (ii) Réduire la vulnérabilité des infrastructures hydrauliques au changement climatique ; (iii) Diversification et renforcement des sources de revenus et des moyens d'existence des populations rurales et agropastorales ; (iv) Gestion de projet, capitalisation des connaissances, communication et suivi ; et (v) la gestion de projet.

3. Cadrage de la prestation

3.1. Objet de la prestation

D'après le dernier rapport du Groupe International Experts Changements Climatiques (GIEC), la Mauritanie est située dans une des six régions du monde qui seront les plus affectées par les impacts du réchauffement climatique. L'anticipation de l'évolution du climat sur la base des scénarios du GIEC adaptés à la Mauritanie montrent, pour 2050, une augmentation des températures moyennes de l'ordre de 1,5 à 2°C inégalement répartie dans le pays et pour l'horizon 2100, une élévation des températures moyennes allant d'environ 2°C à Nouadhibou à plus de 3,5°C dans l'est du pays, et jusqu'à 4,5 °C dans le sud des wilayas de l'Assaba et de Guidimakha.

La SNADEA a fait ressortir l'état des lieux de la résilience du secteur au changement climatique : (i) Identification et analyse des risques climatiques prépondérants et (ii) analyse des expositions et des vulnérabilités du secteur aux aléas du changement climatique. Ses axes se déploient, chacun en ce qui le concerne, en intégrant au mieux les enjeux liés à la résilience au changement climatique du secteur et des communautés.

La Mauritanie est exposée à divers types de risques et connaît fréquemment des sécheresses, des inondations et des chaleurs extrêmes. Depuis les années 1950, la température annuelle moyenne a augmenté d'environ 2,3 °C et il y a près de 45 jours de plus avec un indice de chaleur supérieur à 35 °C³. L'amélioration de l'accès à l'eau est identifiée parmi les domaines prioritaires d'adaptation dans la Contribution déterminée au niveau national (CDN) de la Mauritanie⁴.

² Projet national intégré dans le secteur de l'eau en milieu rural.

³<https://climateknowledgeportal.worldbank.org/country/mauritania/trends-variability-historical>

⁴https://unfccc.int/sites/default/files/NDC/2022-06/CDN-actualis%C3%A9%202021_%20Mauritania.pdf

L'objet de cette prestation est d'acquérir une compréhension globale des défis / risques climatiques existants en matière d'eau et d'assainissement en Mauritanie, en mettant l'accent sur la zone du projet, et d'examiner les liens avec les dynamiques socio-économiques ayant un impact sur le secteur de l'eau et la vulnérabilité des services de l'eau au changement climatique. Sur la base des résultats, l'évaluation contribuera à la conception du projet, y compris les options résilientes aux changements climatiques qui doivent être intégrées dans les composantes du projet (avec un budget estimé).

Les objectifs spécifiques de ce conseil sont les suivants :

- Identifier et évaluer les risques et les impacts du changement climatique sur les ressources en eau, y compris la disponibilité, l'accessibilité et la qualité de l'eau et des installations d'eau, en tenant compte des effets immédiats et à long terme.
- Examiner les dynamiques socio-économiques et les inégalités en matière d'accès à l'eau à différentes fins, ainsi que les responsabilités, le pouvoir de décision et le contrôle des ressources et des services.
- Effectuer une évaluation de la capacité de la communauté de faire face à la vulnérabilité climatique afin de déterminer sa compréhension des risques liés au changement climatique, de ses vulnérabilités et de ses expositions, ainsi que des capacités existantes d'intervention climatique.
- Identifier et recommander des plans d'adaptation au climat pertinents et des actions intelligentes face au climat / actions communautaires, y compris des pratiques d'utilisation de l'eau intelligentes face au climat.

3.2. Questions clés à aborder

Les suivantes questions clés doivent être abordées mettant l'accent sur la zone du projet :

- Quels sont les effets spécifiques du changement climatique sur les ressources en eau (scénarios actuels et futurs).
- Quels sont les impacts du changement climatique sur les infrastructures d'eau et d'assainissement, les installations et la durabilité des services.
- Quelles sont les pratiques et innovations existantes dans le domaine de l'eau et l'assainissement, résilientes au changement climatique, dans des régions similaires et dans le pays et comment contextualiser ces innovations pour le développement de ce projet (approches et stratégies) ?
- Quelles sont les politiques, les stratégies et les priorités du gouvernement liés à l'eau et l'assainissement en ce qui a trait aux changements climatiques ?
- Quelles sont les principales législations et lois sectorielles qui recoupent l'eau et l'assainissement et les mesures connexes en matière de changement climatique dans le pays ?
- Quelles sont les capacités qui existent au niveau national et au niveau des projets pour réduire les risques associés au changement climatique ?
- Quelles sont les possibilités et les lacunes dans la conception des plans et des stratégies de lutte contre les changements climatiques ?
- Quelles sont les lacunes dans les connaissances sur les questions liées aux changements climatiques dans le secteur et les mesures recommandées pour combler ces lacunes ?

3.3. Livrables et calendrier prévisionnel

La prestation se déroulera sur une durée de 6 semaines, à compter de la date de notification du Contrat. Les livrables suivants sont attendus **trois semaines** après le démarrage de la prestation :

- Évaluation sur les risques liés au changement climatique, l'impact, la vulnérabilité et les besoins en matière de capacitation sur ces sujets dans le secteur d'eau et assainissement dans la zone du projet.
- Des critères permettant d'établir dans quelle mesure une activité est résiliente face au changement climatique.

- Recommandations sur les options d'adaptation au changement climatique pertinentes dans la zone du projet, y compris des estimations de coûts.
- Recommandations sur les pratiques pertinentes et durables d'utilisation de l'eau intelligentes face au changement climatique.
- Des données sur les systèmes/outils d'alerte précoce pertinents et disponibles dans la zone du projet.

La DH, la DA et la BAD formuleront leurs commentaires sur ces livrables dans un délai d'**une semaine** après leur livraison, à prendre en compte par le consultant pour une livraison finale sous **une semaine**. Ainsi le livrable final est attendu après 6 semaines de prestation.

Un modèle de rapport sera élaboré conjointement par le Consultant et la Direction de l'Hydraulique au démarrage de la mission.

3.4. Engagement des parties prenantes :

Outre l'examen documentaire de l'information disponible, le consultant s'engagera avec de multiples parties prenantes par le biais de consultations et de réunions, afin de recueillir des idées, des perspectives et d'assurer une compréhension globale du contexte local.

Exemple d'intervenants :

- Agences gouvernementales, collectivités territoriales,
- Les membres de la communauté, les ONG et les institutions concernées.
- Experts du changement climatique, chercheurs et académiciens.

3.5. Expertise / profil recherché

Il s'agit de recours à des experts individuels sans préqualification. L'expert individuel sera choisi en fonction de son expérience, de ses qualifications pertinentes, et de sa capacité à réaliser la mission.

Le Consultant devra démontrer qu'il/elle a la formation spécialiste en environnement et en sciences du climat avec une expertise en adaptation aux changements climatiques et en développement durable.

Il/Elle devra posséder au moins 10 ans d'expérience dans la conduite des prestations similaires, si possible en zone sahélienne. Il/Elle doit avoir :

- Une expérience professionnelle dans les domaines de l'eau et l'assainissement, du changement climatique, de l'analyse de données scientifiques.
- Expérience de travail avec l'un des organismes suivants : institutions de recherche, BMD, ONGI, système des Nations Unies, gouvernements et organisations ayant une expérience avérée de l'eau & assainissement et du changement climatique.
- Bonne connaissance de l'élaboration de programmes, de la mise en œuvre de projets.
- Expérience antérieure dans le domaine du changement climatique et de la recherche liée au secteur de la gestion de l'eau / assainissement.
- Expérience dans l'élaboration des cadres de gestion des ressources en eau résilientes au changement climatique et la gestion intégrée de l'eau, sera une valeur ajoutée.
- Maîtrise de la langue française. La connaissance des langues locales est privilégiée.